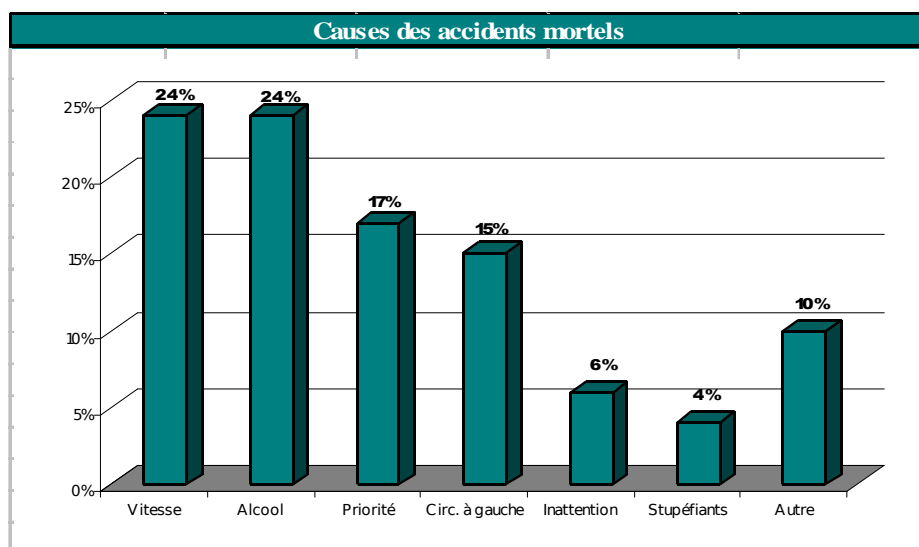


Sécurité routière : 10 vies sauvées en 2013

Une baisse historique du nombre de tués sur les routes

La baisse de la mortalité sur les routes observée depuis plusieurs années s'est confirmée en 2013 avec, pour la première fois, un passage sous le seuil des 50 tués (49). La baisse simultanée des trois indicateurs (accidents, tués, blessés) est également inédite.

Accidentologie en 2013				
	2012	2013	évolution en valeur absolue	évolution en pourcentage
Accidents	376	361	-15	-4,0%
Tués	59	49	-10	-16,9%
Blessés	537	505	-32	-6,0%



Une stratégie de contrôle globale et ciblée

Les forces de l'ordre ont consacré en 2013, sur l'ensemble du département, 135 721 heures aux contrôles routiers qui ont permis de relever les infractions suivantes :

- 2 719 conduites sous l'emprise de l'alcool ;
- 809 conduites sous stupéfiants ;
- 7 100 excès de vitesse dont 240 supérieurs à 50 km/h.

Par ailleurs, 344 véhicules ont été immobilisés dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2).

Pour mémoire, le département de l'Oise compte 69 radars répressifs en service (dont 37 radars de vitesse fixes)

Des actions de prévention ciblées sur les publics à risque via le PDASR

Les actions de prévention menées par l'Etat dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), sont principalement ciblées sur les conducteurs à risque que constituent les jeunes, les personnes âgées et les deux-roues.

Exemples d'actions menées en 2013 :

- renforcement du partenariat avec les étudiants, ainsi que dans les collèges et lycées, pour prévenir les conduites addictives (alcool et stupéfiants) ;
- développement des actions sur les deux-roues motorisées : une opération de "formation post-permis" a été organisée par la gendarmerie en mai 2013. Le 22 septembre 2013, une nouvelle opération a été organisée à l'initiative de l'Intermarché de Crépy-en-Valois sur son parking ;
- formation des maires à la sécurité routière en partenariat avec l'UMO organisée en avril 2013

Enfin, la couverture du département en radars pédagogiques se poursuit combien. Engagée depuis de 2 ans afin de renforcer la prévention sur les secteurs accidentogènes, cette action est soutenue par les services de l'Etat via des subventions (7 radars ont fait l'objet de subventions en 2013) ou des prêts d'équipement.

Les axes d'effort pour 2014

Il s'agit de confirmer l'amélioration des résultats dans le domaine de la sécurité routière :

Par des actions préventives

Les actions de prévention menées par l'Etat dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) sont principalement ciblées sur les conducteurs à risque que constituent les jeunes, les personnes âgées et les deux-roues.

Les jeunes et le milieu professionnel restent prioritairement les cibles en matière de prévention. Il s'agira ainsi cette année de veiller :

- au renforcement du partenariat avec les étudiants pour prévenir les conduites addictives (alcool et stupéfiants) ;
- à la mise en place une communication ciblée contre l'alcool au volant en direction du public adulte, pour mieux tenir compte du profil-type des responsables d'accidents et des tués ;
- au développement des actions sur les deux-roues motorisées : une opération de "formation post-permis" est déjà prévue par la gendarmerie.

Par des actions répressives

Outre le maintien du dispositif spécifique aux week-ends mis en œuvre en 2013, le renforcement des contrôles de vitesse et d'alcoolémie sur les axes secondaires sera maintenu, notamment en augmentant le nombre de radars et les contrôles nocturnes sur ces axes avec les radars LAPI.

De nouveaux radars répressifs seront installés dans le cadre de la nouvelle campagne nationale d'équipements répressifs : 2 radars supplémentaires sont prévus en 2014. Les immobilisations de véhicules des contrevenants en récidive ou dépourvus de permis de conduire prévu par la LOPPSI 2 sera poursuivie.

Délinquance : actions et résultats de l'année 2013

❖ Une mobilisation intense des services

- L'efficacité des services de police et de gendarmerie est restée élevée : le nombre d'homicides élucidés a augmenté de 60%, le taux d'élucidation en 2013 est de 69,12% (69,94% pour 2012) pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique, de 79,43% pour les violences sexuelles et de 57,30 pour la grande criminalité (59,32 en 2012).
- Le Préfet et le Procureur de Beauvais ont co-présidé 4 Etats-majors de sécurité (1 par trimestre).
- En matière de lutte contre les atteintes aux biens, les forces mobiles (escadron de gendarmes mobiles (EGM) et CRS) ont été mobilisées 203 jours cumulés en appui des dispositifs existants (dont la présence permanente d'un peloton de forces mobiles pour la ZSP de Méru-Chambly).
- 11 affaires effectuées par le groupement d'intervention régional (GIR) Picardie dans l'Oise, ayant donné lieu à 46 interpellations et 1 757 427 € de saisiespatrimoniales.
- 4695 demandes ont été enregistrées auprès des forces de l'ordre pour bénéficier d'une surveillance de domicile ou de commerce dans le cadre de l'opération "tranquillité vacances" (désormais étendue à toute l'année).
- Opération Tranquillité Senior : Grâce aux partenariats que la préfecture de l'Oise a noué avec le Crédit Agricole Brie-Picardie et avec le groupe La Poste de Picardie, et à la mobilisation des principaux relais auprès des personnes âgées (hôpitaux, services de soins infirmiers à domicile, médecins libéraux), l'opération « tranquillité seniors » mise en place depuis juillet 2010 a permis à plus de 10 000 personnes en 2013 de participer à des actions de prévention organisées par les forces de l'ordre.
- La nuit de la Saint-Sylvestre a été calme (17 véhicules incendiés dont 4 par propagation entre 18h00 et 6h).

❖ Une évolution contenue, à l'exception des atteintes volontaires à l'intégrité physique

- Les atteintes aux biens (vols, cambriolages, destructions de biens, etc.) baissent de 1,66%, soit 444 faits de moins.
- Une baisse de 212 faits (soit -2,34% par rapport à 2012) est enregistrée pour les vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur
- Les infractions à la réglementation baissent de 42,34%, soit 453 faits de moins.
- En matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, les infractions à la législation sur les stupéfiants ont baissé de 9,70% (soit 217 faits en moins). Cette baisse est accompagnée d'une hausse de 20,99% du nombre de faits élucidés, avec 1996 personnes mises en cause.
- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (violences physiques, sexuelles, menaces,...) augmentent de 11,29 %, soit 612 faits de plus.

❖ Une inversion de tendance en matière de cambriolages

Les cambriolages ont baissé de 6,95%, soit 338 faits en moins en 2013. Ce chiffre constitue une inversion de la courbe de progression qui était en augmentation constante depuis près de 4 ans, et concerne aussi bien les cambriolages de locaux d'habitations principales (-6,73%) que les cambriolages de résidences secondaires (-15,70%)

❖ Deux zones de sécurité prioritaire où les actions menées commencent à porter leurs fruits

- Sur la ZSP de Méru-Chambly, l'ensemble des données confirme le recul de la délinquance depuis sa création. L'analyse des résultats entre 2012 et 2013 est satisfaisante pour ce qui concerne les indicateurs

tels que les violences urbaines (-8,79 %), les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes (-7,45 %), la délinquance de proximité (-10,42 %) ou les atteintes aux biens (-9,39 %). Le sentiment de la population et des élus au regard de la ZSP reste très positif.

- Après 8 mois d'existence, la ZSP du Grand Creil affiche une baisse encourageante pour certains indicateurs, notamment en matière de cambriolages d'habitation (-18 %). La mobilisation des services y est importante. Les outils de pilotage et d'information ont permis de créer une synergie inter-service, de renforcer l'information mutuelle et d'impliquer des partenaires tels que les bailleurs sociaux et les polices municipales.

La lutte contre les cambriolages

❖ Pour la première fois depuis plusieurs années, les cambriolages ont diminué de 6.95 % en 2013 :

Après une augmentation de 6,06 % en 2012, les cambriolages, toutes catégories confondues, ont globalement diminué de 6.95 % en 2013, soit 338 faits de moins qu'en 2012. Ces résultats encourageants doivent toutefois être nuancés selon que les cambriolages concernent les résidences principales et secondaires ou les locaux industriels et commerciaux.

	Tous services			Gendarmerie Nationale			Police Nationale		
	Année 2012	Année 2013	Variation	Année 2012	Année 2013	Variation	Année 2012	Année 2013	Variation
Cambriolages de locaux d'habitations principales	3 253	3 034	-6,73%	2 787	2 576	-7,57%	466	458	-1,72%
Cambriolages de résidences secondaires	172	145	-15,70%	170	144	-15,29%	2	1	-50,00%
Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	690	697	+1,01%	503	498	-0,99%	187	199	+6,42%
Cambriolages d'autres lieux	748	649	-13,24%	602	508	-15,61%	146	141	-3,42%
Total	4 863	4 525	-6,95%	4 062	3 726	-8,27%	801	799	-0,25%

❖ Cette diminution du nombre de cambriolages est le résultat d'une action menée depuis près de 3 ans par les services de l'Etat :

- **Au travers de l'action des cellules anti-cambriolage (CAC) :** les 3 cellules anti-cambriolages (Beauvais, Creil et Compiègne) réunissent chaque semaine, depuis 3 ans, les services de police et de gendarmerie pour analyser conjointement le renseignement, échanger de l'information opérationnelle et identifier plus précisément les équipes de cambrioleurs.
- **Par une présence préventive accrue sur le terrain :** des patrouilles et des opérations de contrôle ciblées sont ainsi programmées sur les secteurs et les créneaux horaires appropriés afin de renforcer la visibilité dissuasive des services. La lutte contre les cambriolages est inscrite par ailleurs dans les priorités de chacune des ZSP.

❖ La montée en puissance des dispositifs de sécurité passive doit permettre de faire en sorte que la sécurité devienne l'affaire de tous

La mobilisation des habitants et des professionnels est accrue :

- **Voisins vigilants (participation citoyenne) :** ce dispositif mis en place dans l'Oise à partir de mars 2012 connaît une montée en puissance progressive. À ce jour, 53 communes l'ont adopté dans le département.
- **Le développement de partenariats avec les professions les plus touchées par les cambriolages et les vols à main armée est en cours.** Un protocole a, par exemple, été signé le 25 novembre avec la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise.

Le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée

L'action de l'Etat est désormais renforcée par la mise en œuvre du plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée.

Le plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée présenté par le ministre de l'intérieur le 25 septembre 2013 prescrit la mise en œuvre, à l'échelon départemental, d'un plan d'action associant l'ensemble des forces de sécurité intérieure.

Le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée adopté par l'Oise comprend deux volets :

❖ Un diagnostic d'analyse criminelle qui fait apparaître que :

- Le département est **fortement exposé** aux risques de cambriolages et de vols à main armée en raison de sa **proximité avec l'Île de France**, de la présence **d'axes de communication importants** (A1, A16, lignes ferroviaires Paris-Beauvais et Paris-Creil) ainsi que des **mouvements pendulaires** vers Paris qui laissent un grand nombre de logements vulnérables aux effractions pendant la journée.

- Si la répartition spatiale du phénomène n'épargne aucun secteur, certains territoires sont particulièrement touchés, notamment les zones péri-urbaines du sud du département ainsi que les espaces ruraux du plateau picard.

- Un nombre important de cambriolages est le fait d'auteurs extérieurs au département. Cette circonstance rend les auteurs de cambriolages plus difficiles à appréhender et donc leur profil plus difficile à établir.

❖ Un plan d'action décliné en 4 axes et 14 actions destiné à mettre en œuvre les objectifs fixés par le ministre :

- **Axe 1 :** Redéfinir une stratégie de police judiciaire ciblant prioritairement les délinquants d'habitude et les filières structurées ;
 - *Exemples :* renforcer la formation et l'action de la police technique et scientifique, exercer une pression accrue sur le recel, créer deux brigades d'observation et de surveillance, travailler en inter-régional notamment avec l'Île de France.
- **Axe 2 :** Adopter un plan d'occupation renforcée de la voie publique.
 - *Exemples :* mise en place d'opérations anti-délinquance (en gendarmerie, une OAD tous les 2 mois au niveau départemental regroupant environ 200 personnels) qui complète l'action effectuée au travers des 30 opérations hebdomadaires, poursuite des opérations « voisins vigilants », « tranquillité seniors » et « tranquillité vacances ».
- **Axe 3 :** Mieux protéger les commerçants particulièrement exposés au risque de cambriolage à répétition et de vol à main armée.
 - *Exemples :* développer les réseaux de vigilance à l'attention des commerçants (alerte commerce), développer la prévention situationnelle avec les correspondants sûreté.
- **Axe 4 :** Mobiliser les partenaires des forces de sécurité (polices municipales, sécurité privée, assureurs).
 - *Exemples :* poursuivre la coordination opérationnelle des forces de l'ordre avec les polices municipales, étendre le partenariat engagé avec les bailleurs sociaux.

La ZSP de Méru-Chambly

❖ Objectifs

L'analyse de la délinquance locale réalisée sur les secteurs de Méru, Chambly et des 14 communes avoisinantes a permis de dégager les 3 axes d'efforts prioritaires suivants :

- La lutte contre les violences et toutes les formes d'incivilités en particulier autour des axes ferroviaires : il s'agit de concentrer des moyens supplémentaires sur les gares et les parkings des communes traversées et desservies par la ligne Paris-Beauvais (Méru, Esches, Bornel / Belle Eglise et Chambly). L'effort est également porté sur le renforcement des contrôles à bord des trains.
- La lutte contre l'économie souterraine notamment dans les cités sensibles (infractions liées aux stupéfiants, au blanchiment et aux fraudes, qu'elles soient sociales ou fiscales).
- La lutte contre les cambriolages et les vols liés à l'automobile : via les dispositifs voisins vigilants, tranquillité seniors et tranquillité vacances, en ciblant plus particulièrement les communes les plus importantes de la ZSP : Méru, Chambly et Neuilly-en-Thelle.

❖ Après un peu plus d'une année d'existence, l'effet ZSP se traduit pour Méru Chambly par un recul de la délinquance

L'ensemble des données confirme le recul de la délinquance depuis la création de la ZSP. Si les escroqueries et infractions économiques et financières connaissent une légère augmentation depuis 2012 (+3,31%), les résultats sont très satisfaisants pour les autres indicateurs, qu'il s'agisse des violences urbaines qui reculent de 8,79% (soit 8 faits en moins), des atteintes volontaires à l'intégrité des personnes qui baissent de 7,45% (soit 24 faits en moins), des atteintes aux biens dont la baisse est de 9,39% (soit 116 faits en moins) ou de la délinquance de proximité qui recule de 10,42% soit 87 faits en moins).

	Comparatif du 1er janvier au 31 décembre 2012/2013			
	2013	2012	Evolution	Nombre de faits
Violences urbaines (dont incendies de véhicules)	83	91	-8,79%	-8
Délinquance de proximité	748	835	-10,42%	-87
Atteintes volontaires à l'intégrité des personnes	298	322	-7,45%	-24
Atteintes aux biens (dont cambriolages)	1 121	1 237	-9,38%	-116
Escroqueries et infractions économiques et financières	125	121	3,31%	4

❖ Des moyens supplémentaires à la disposition de la ZSP de Méru-Chambly

La ZSP Méru-Chambly bénéficie du concours permanent d'un peloton de gendarmes mobiles. Les effectifs de la SUGE (SNCF) sont ponctuellement renforcés.

❖ Une ZSP, c'est aussi une synergie de l'ensemble des services de l'Etat et des acteurs concernés (polices municipales, SNCF et bailleurs sociaux notamment)

- **qui visent à renforcer le partenariat de tous les acteurs**

Une convention a été signée le 20 janvier 2014 entre l'OPAC et la gendarmerie. Elle prévoit la mise en place ponctuelle et coordonnées avec l'ensemble des acteurs (Gendarmerie, Polices municipales) de patrouilles de sécurité privée dans les parties communes des immeubles de l'OPAC au sein de la ZSP. Ce dispositif expérimental pourrait être généralisé à d'autres sites du département avec l'ensemble des bailleurs sociaux. En outre, le dispositif « participation citoyenne » fait l'objet d'une information spécifique auprès des élus.

- **qui visent aussi à renforcer les liens avec les habitants de la ZSP**

Un « panel-relais » d'habitants va être constitué pour qu'ils fassent remonter, via les élus, leurs attentes et leurs préoccupations en matière de sécurité.

Les modalités d'accueil du public au sein de la brigade de Méru ont été adaptées afin d'assurer la continuité de l'accueil du public 24/24.

La ZSP du grand Creil

❖ Objectifs

Suite à l'analyse de la délinquance locale, il a été décidé de concentrer l'action de l'Etat sur les 4 axes d'effort suivants :

- La lutte contre les atteintes à l'autorité de l'Etat et à la tranquillité publique (incendies de véhicules, rodéos, regroupements dans les halls d'immeuble, prises à partie des services publics...).
- La lutte contre les violences et toutes formes d'incivilités, en particulier en gare de Creil et dans les transports en commun : grâce aux effectifs de la SUGE et la présence policière renforcée en gare de Creil.
- La lutte contre l'économie souterraine, notamment au travers des trafics de stupéfiants.
- La Lutte contre les cambriolages. Les mesures prises pour y faire face comprennent notamment l'occupation de la voie publique et le contrôle des axes de transport.

❖ Huit mois après le lancement de la ZSP du grand Creil, une tendance positive est constatée

Du 01 mars au 25 décembre 2013, les cambriolages d'habitation sont en baisse de -18 % (avec 23 faits en moins) en comparaison à la même période en 2012, les outrages et violences sur personnes détenant l'autorité publique (PDAP) baissent de 22% (51 faits contre 65 l'année dernière). Toutefois, on note une augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP) de 20% soit 486 faits contre 404 en 2012. Enfin, les infractions liées aux stupéfiants se maintiennent avec 223 faits relevés comme en 2012.

	Comparatif du 1 ^{er} mars au 25 décembre 2012/2013			
	2013	2012	Evolution	Nombre de faits
Violences PDAP	51	65	-22 %	-14
Cambriolages d'habitation	104	127	-18 %	-23
AVIP	486	404	20 %	+82
Infractions liées aux stupéfiants	223	223	0	0

❖ Une ZSP, c'est aussi plus de moyens

La présence des forces de l'ordre est accrue. 10 policiers supplémentaires sont venus compléter les effectifs du commissariat de Creil. Les renforts CRS sont plus fréquents sur le territoire de la ZSP du Creil.

La moto banalisée mise à disposition du commissariat de Creil et financée par des fonds du Plan départemental d'action de sécurité routière s'avère très utile dans la lutte contre les rodéos. Son financement va être reconduit en 2014.

❖ Une ZSP, c'est enfin un « laboratoire à idées » concrètes et directement applicables

- **qui visent à renforcer le partenariat de tous les acteurs**

Un pôle de lutte contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine (PLUS) a été mis en place et les réunions hebdomadaires de la Cellule d'analyse et de renseignement opérationnel (CARO) ou de la Prévention médiation sécurité (PMS) permettent de créer une synergie et d'impliquer des partenaires tels que les bailleurs sociaux, les polices municipales ou la SUGE.

- **qui visent aussi à renforcer les lien avec habitants et de la ZSP**

Le contact direct avec la population est renforcé par la mise en place, depuis le 1^{er} septembre 2013, d'une adresse courriel : police-creil@interieur.gouv.fr dédiée à la ZSP est suivie quotidiennement par des fonctionnaires afin de faciliter le recueil des attentes et des besoins de la population en matière de sécurité.

Plan départemental de prévention de la délinquance

Par circulaire du 4 juillet 2013, le Premier Ministre a présenté la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017. Elle succède au précédent plan 2010-2013. Cette stratégie doit être déclinée, à l'échelon territorial, sous la forme d'un plan départemental de prévention de la délinquance qui s'appliquera pour la période 2014-2017.

❖ Un plan de prévention qui s'articule autour de trois programmes d'actions

Le plan de prévention de la délinquance élaboré dans le département de l'Oise s'articule autour des trois programmes d'actions suivants :

- actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance,
- actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que de l'aide aux victimes,
- actions pour améliorer la tranquillité publique.

Ce plan opérationnel s'appuie sur un diagnostic territorial de la délinquance et définit les priorités stratégiques des actions et opérations de prévention.

Il permet la mise en œuvre d'actions par les collectivités territoriales dans le cadre des CLSPD en vue de prévenir la commission des actes de délinquance. Il vise à mettre en cohérence les actions menées au sein d'une stratégie unique sur l'ensemble du territoire. Les actions retenues serviront en outre de référence pour l'octroi de subventions sur les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

❖ Un plan élaboré à l'issue d'une large concertation

76 courriers ont été envoyés à l'ensemble des acteurs qui concourent à la politique de prévention de la délinquance (services de l'Etat, parquets, associations, maires des principales communes, bailleurs, présidents des CISP/CLSPD) afin de solliciter leur contribution à l'élaboration du futur plan.

Un groupe de travail a été constitué, regroupant un nombre plus restreint de ces acteurs, en vue de préparer la rédaction du plan. Il s'est réuni le 14 octobre puis le 26 novembre 2013.

La rédaction du plan a été finalisée en décembre et il a été transmis au comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD).

Enfin, le 11 février 2014, le plan sera soumis à la validation du conseil départemental de prévention de la délinquance.

Un effort financier conséquent en faveur de la prévention de la délinquance grâce au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Créé en 2007, le fonds interministériel de prévention de la délinquance permet de financer, d'une part, les actions de prévention de la délinquance portées par des associations ou des collectivités et, d'autre part, les projets de vidéoprotection notamment soutenus par les collectivités, les établissements publics d'enseignement et les bailleurs sociaux de sites particulièrement sensibles.

❖ Répartition de l'enveloppe du FIPD 2013 :

- **Les projets de prévention de la délinquance :**

L'enveloppe mise à disposition de l'Oise en 2013 (hors vidéo-protection) s'élève à 478 809 €. Cette dotation financière a ainsi été majorée à hauteur de 25 000 € par ZSP. 68 projets ont été subventionnés, dont 34 sur les deux ZSP.

- **La vidéo-protection :**

En 2013, 77 nouvelles caméras réparties sur 11 collectivités, dont 1 en ZSP du Grand Creil ont été financées pour un montant total de 181 404 €.

❖ Orientations du FIPD 2014 :

Pour la période 2013/2017, la stratégie nationale de prévention de la délinquance, mise en place par le gouvernement, et traduite au niveau départemental par le Plan Départemental de Prévention de la délinquance, qui sera validé début février par le Comité Départemental de Prévention de la Délinquance, fixe les orientations prioritaires au travers des trois programmes d'actions suivants :

- Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes ;
- Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Dans ce cadre, le FIPD 2014 sera orienté en priorité vers les objectifs suivants :

1. Les actions donnant la priorité aux jeunes (mineurs ou jeunes majeurs), en particulier ceux qui sont le plus exposés aux risques de délinquance, ainsi qu'à leurs parents dans le cadre de l'exercice de leur autorité.
2. La médiation visant à la tranquillité publique, c'est-à-dire les actions reposant sur des interventions de proximité fondées sur l'écoute, le dialogue, la négociation et l'accompagnement.
3. La prévention de la récidive : L'objectif est de lever les freins auxquels sont confrontés ces publics dans leur parcours de réinsertion et ainsi de réduire les facteurs de risque de réitération du passage à l'acte.
4. La prévention situationnelle : les mesures basées sur la dissuasion et la protection des victimes potentielles, dans l'objectif de rendre plus difficile, plus risquée et moins profitable la commission des infractions.
5. L'accueil et la prise en charge des femmes et des jeunes filles victimes de violences ainsi que de toute personne victime de violences commises dans le cadre intrafamilial.